

LES USAGERS DE L'ADDFU FONT DE LA PEDAGOGIE

## Pour se chauffer, il y a la forêt usagère !

Mardi 20 janvier, les usagers de la forêt usagère ont organisé une réunion publique afin d'informer les citoyens sur leur droit. Oui, ils peuvent venir prélever en forêt leur bois de chauffage pour l'hiver.



Au micro, Jean-Claude Dupuy, le président de l'Addu, et une partie de son bureau.

**L**a forêt usagère... Vaste massif de 3.800 hectares, des centaines de parcelles, autant de propriétaires et un sujet souvent complexe. Mais rassurez-vous, pas besoin de lire l'intégralité des Bailliettes et transactions - ces textes centenaires qui régissent la forêt usagère - pour comprendre ce qui suit. « Oui, les habitants de La Teste, Gujan, Arcahon et une partie du Cap-Ferret peuvent venir couper leur bois de chauffage en forêt usagère pour leur consommation personnelle. » Voici le message qu'a souhaité faire passer Jean-Claude Dupuy. Le président de l'Association de défense des droits d'usage a

animé une réunion publique, la semaine dernière, afin de faire un peu de pédagogie. « Pour le bois de chauffage, il n'y a pas de demande à faire à quiconque », assure André Gousset, historien de la forêt. « Tous les habitants de ces communes, ayant leur résidence principale, peuvent venir prélever les pins morts mais également le sous-bois, comme les chênes ou les hêtres sur les 3.800 hectares du massif. »

### « Une gestion en bon père de famille »

Pas de limite certes, mais le président a mis l'accent sur la gestion raisonnée et "en bon père de famille" qui doit s'appliquer

en forêt. « Le bois de chauffage est destiné à une consommation personnelle et en aucun cas pour en faire commerce. Les usagers peuvent venir faire leurs cinq ou dix stères. Et au final, cela représente une belle économie. »

Pour le bois de chauffage, chaque habitant peut donc être usager. Mais ce n'est pas le cas pour le bois d'œuvre, c'est-à-dire les pins encore vifs destinés à la construction. « Pour le bois d'œuvre, il faut justifier de dix années d'habitanat sur le territoire du Captaiat », rappellent les usagers. « Il faut en faire la demande aux syndicats lors de nos permanences dans les communes: le premier samedi face au marché de La Teste, les

deuxième et quatrième à Gujan, salle de la culture et le quatrième à La Poste des Abatilles d'Arcahon. »

Par ailleurs, le président a annoncé la volonté de l'association d'acquiescer une scierie afin d'intensifier la délivrance du bois d'œuvre. « Nous devons professionnaliser le sciage du bois et ne plus le laisser exclusivement à la charge des bénévoles. Nous sommes en bonne voie et évoquerons le sujet lors de notre assemblée générale le samedi 21 février. »

[ J-B.L. ]

<http://addufu.org/>